

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 2 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, mardi le 2 août 2022, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Claude Laroche et Hugh Fortier
M^{mes} les conseillères Valérie Rancourt et Francine Vallières.

Était absente : M^{me} la conseillère Priscillia Lefebvre

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2022-08-118 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-08-119 Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté tel que rédigé.

2022-08-120 Approbation des comptes

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 83 044.52 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2022-08-121 Transfert su 100^e des fonds amassés

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder de transférer les fonds des galas au comité du 100^e.

2022-08-122 Travaux extérieurs de l'édifice municipal

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les travaux de peinture extérieure et de maçonnerie du bâtiment municipal à Construction J. Hovington. Le coût pour effectuer ces travaux selon sa soumission est de 22 620 \$ avant taxes.

Peinture de la salle l'Accueil

Ce sujet est remis à une séance subséquente.

2022-08-123 Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

- CONSIDÉRANT les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries, commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;
- CONSIDÉRANT la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution No 21-147) ;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique ;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution No 22-131) ;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE La municipalité de Poularies signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts.
- QUE La quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 32 tonnes par année, pour une durée de 20 ans
- QUE La municipalité de Poularies signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- QUE La municipalité de Poularies estime à 13 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

2022-08-124 Demande d'appui

- Considérant que le Groupement forestier Abitibi est le conseiller attitré pour nous supporter dans l'aménagement des lots épars et intra de notre municipalité.

Considérant que le Groupement forestier Abitibi a une très bonne connaissance des enjeux financiers et forestiers concernant l'aménagement forestier

Il est proposé par Claude Laroche et appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Groupement forestier Abitibi de rencontrer la MRCAO dans le but de négocier des modifications aux règles d'attributions des sommes versées par la municipalité au fonds forestier ainsi que des modifications dans les règles d'utilisation des fonds retournés aux municipalités. Ces négociations doivent tenir compte de la pérennité du fonds, de l'équité entre les municipalités sans oublier la bonne gestion des lots forestiers qui ne peut être réalisés sur une période aussi courte qu'une année calendrier.

Séance de travail

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en août 2022.

2022-08-125 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 20h30.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.